

René Bagoro
Ministre de la justice et des droits humains
Avenue de l'Indépendance
Ouagadougou 01
BP 526, BURKINA FASO

- Monsieur le Ministre de la Justice et des droits humains,

A l'âge de 13 ans, Maria (nom changé) a été forcée de se marier à un homme de 70 ans qui avait déjà cinq épouses. Comme elle résistait, son père lui a dit : « si tu ne vas pas rejoindre ton mari, je te tue ». Maria a marché trois jours et parcouru près de 170 km pour trouver refuge dans un centre d'accueil pour jeunes filles.

Dans tout le pays, des milliers de jeunes filles comme Maria sont soumises à des mariages précoces et forcés avant l'âge de 18 ans; d'autres ont à peine 11 ans. Elles sont censées faire beaucoup d'enfants. Hormis le mariage, elles doivent faire la cuisine, travailler aux champs et très peu d'entre elles ont la chance d'aller à l'école.

Les mariages forcés et précoces sont interdits par la Constitution du Burkina Faso et par le droit international, mais, bien que le gouvernement ai déjà apporté des améliorations, il doit faire encore plus, et notamment interdire les exceptions encore possibles pour les jeunes filles de moins de 15 ans.

- En tant que membre/sympathisant d'Amnesty International, je vous demande de faire respecter les lois existantes concernant le mariage précoce et/ou imposé, et de les améliorer en imposant l'âge minimum de mariage à 18 ans, comme fixé dans la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

En espérant votre soutien, je vous prie d'agréer, M. le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Cc:

Botschaft von Burkina Faso
S.E. Herrn Simplicie Honore Guibila
Karolingerplatz 10/11,
14052 Berlin

E-Mail: office@ambaburkina.de

Fax: 030 – 301 059 920